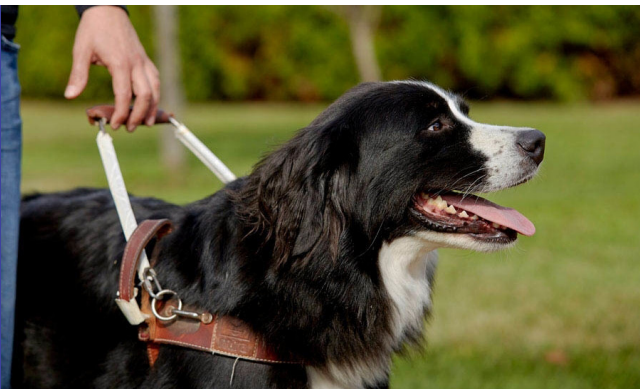


UN

OUTIL



POUR LES MUNICIPALITÉS 2024



**Guide de référence
pour faciliter
l'inclusion des
personnes vivant
avec une incapacité**





La Table de concertation des services aux personnes handicapées Pierre-De Saurel promouvoit le concept d'accessibilité universelle qui concerne tous les acteurs de la société. Chaque personne est à risque de vivre des incapacités temporaires ou permanentes, de l'exclusion ou encore une situation de handicap au cours de sa vie. Les municipalités, par leur rôle de gouvernement de proximité, sont des acteurs clés pour favoriser l'inclusion sociale de tous.



Le besoin d'une accommodation ou encore le handicap n'est pas une caractéristique de la personne, mais plutôt de la situation dans laquelle elle se trouve.

Patrick Gougeyrollas,
Approche PPH



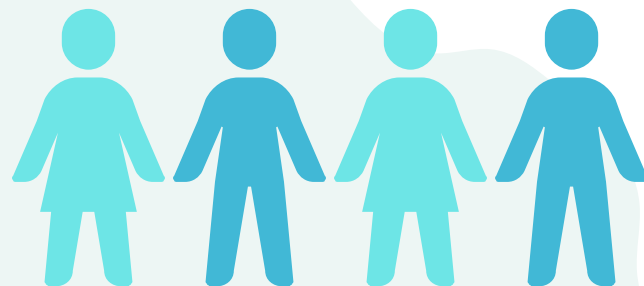
Les installations et les services municipaux sont au cœur de chacune des municipalités. Ils sont même parfois les seules ressources dans le milieu et tous devraient pouvoir y avoir accès sans contrainte.

MRC DE PIERRE-DE SAUREL

La MRC de Pierre-De Saurel constitue un territoire riche et varié de 594 km², située à l'extrémité nord-est de la Montérégie. La MRC regroupe un total de douze municipalités dont dix dites rurales couvrent 90 % de son territoire. La ville de Sorel-Tracy et celle de Saint-Joseph-de-Sorel, zone fortement industrialisée, rassemblent plus des deux tiers de la population sur seulement 10 % de la superficie.

Les statistiques concernant l'âge médian sont un signe indéniable du vieillissement de notre population.

En 2021, l'âge médian de la population de la MRC était de **52 ans**. Ce chiffre est nettement supérieur à l'ensemble du Québec qui se situe à un peu plus de 43 ans.



DANS
LA
MRC,
C'EST

14 516²
personnes
qui vivent avec
une incapacité.

Dans un contexte de vieillissement de la population, l'accessibilité aux services municipaux est un incontournable pour répondre aux besoins des citoyens. L'âge est un facteur important de la prévalence de l'incapacité. De plus, selon le Portrait de santé de la population du Réseau territorial de services de la Montérégie-Est, 28 % de la population vivrait avec une incapacité³.

1 Poirier, M.-A. & Beaudry-Godin, M.(2021). Profil démographique et socioéconomique des aînés de la MRC Pierre-De Saurel. Portfolio. Longueuil : Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre. Direction de santé publique. Équipe Surveillance.

2 Estimation basée sur les données du Portrait de santé 2024.

3 M. Noiseux, Portrait de santé de la population du RTS de la Montérégie-Est, Longueuil, Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est, Direction de santé publique, 2024, 30 p.

L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

L'accessibilité universelle⁴ est définie comme le caractère d'un produit, procédé, service, information ou environnement qui, dans un but d'équité et dans une approche inclusive, permet à toute personne de réaliser des activités de façon autonome et d'obtenir des résultats équivalents.

DES ACTIONS VISANT À AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ

Voici quelques exemples d'actions visant à améliorer l'accessibilité :

- Installer un ouvre-porte électrique pour faciliter l'accès à un bâtiment;
- Utiliser un langage simple et accessible dans les communications;
- Offrir un soutien accru à un nouvel employé vivant avec une limitation fonctionnelle;
- Favoriser des aménagements sans obstacles intérieurs et extérieurs;
- Avoir une même signalisation dans tous les bâtiments;
- Avoir un accueil adapté, ne pas hésiter à s'informer des besoins de la personne;
- Porter une attention particulière à la taille, aux contrastes et à la police de caractères dans les documents écrits;
- Aménager les lieux de façon à favoriser la participation sociale et l'accessibilité.

« L'accessibilité universelle permet à toute personne, quelles que soient ses capacités, de bénéficier des mêmes opportunités, et d'une expérience de qualité, de manière autonome. Que ce soit pour se déplacer en fauteuil roulant ou avec une canne blanche, lire un courriel, jouer au hockey, se rendre au travail, ou assister à un spectacle, l'accessibilité universelle cherche à éliminer les obstacles. Elle bénéficie à tous.

Source : [Qu'est-ce que l'accessibilité universelle?](#) - AlterGo

4 Définition développée en 2011 par : Groupe DÉFI Accessibilité (GDA)
– Rapport de recherche pour les milieux associatifs de Montréal
– Accessibilité universelle et designs contributifs (version 5.3),
LANGEVIN, ROCQUE, CHALGHOUMI et GHORAYEB,
[Université de Montréal](#)

LES GRANDES CATÉGORIES DE LIMITATIONS FONCTIONNELLES

La majorité des limitations est invisible. Une personne peut avoir plus d'une limitation. Celles-ci peuvent être temporaires, permanentes ou évolutives. Elles peuvent être liées à⁵ :



MOBILITÉ

Difficulté à marcher et à se déplacer, à monter et descendre un escalier, à transporter des objets, à se tenir debout.



VISION

Difficulté à voir ou à lire, même avec des lunettes ou des verres de contact.



AUDITION

Difficulté à entendre causée par la perte totale ou partielle de l'ouïe.



LANGAGE

Difficulté à s'exprimer, à comprendre, à écrire et à lire.



AGILITÉ DEXTÉRITÉ

Difficulté à se pencher, à se servir de ses doigts pour saisir ou manier des objets, à tendre les bras dans n'importe quelle direction.



APPRENTISSAGE

Trouble d'apprentissage ou de perception, difficultés d'attention ou d'hyperactivité.



MÉMOIRE

Difficultés de mémoire ou périodes de confusion.



MENTALES, COGNITIVES OU PSYCHIQUES

Trouble du spectre de l'autisme : difficultés sur le plan de la communication et des interactions sociales.

Déficience intellectuelle : impacts sur l'autonomie dans les tâches quotidiennes. Difficultés d'apprentissage, d'analyse et de compréhension. Caractère restreint et répétitif des comportements, des intérêts ou des activités.

Trouble de santé mentale : difficulté de contrôle des émotions, impact sur la perception de la réalité. La concentration, le jugement et la capacité d'adaptation peuvent être affectés.

5 Haut-Richelieu : description inspirée de l'[Enquête québécoise sur les limitations d'activités, les maladies chroniques et le vieillissement \(EQLAV\) 2010-2011](#) de l'Institut de la statistique du Québec (INSPQ), du Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders (DSM-V) et de la Société québécoise de la déficience intellectuelle (SQDI).

Source : Institut de la statistique du Québec. [Enquête québécoise sur les limitations d'activités, les maladies chroniques et le vieillissement 2010-2011. Méthodologie et description de la population visée. Volume 1 \(quebec.ca\)](#)

DES MUNICIPALITÉS EN ACTION

La Table de concertation des services aux personnes handicapées Pierre-De Saurel soutient les municipalités dans l'application concrète du concept d'accessibilité universelle.

Voici les champs d'action et les compétences des organisations municipales concernés par l'accessibilité universelle :

ACCESSIBILITÉ ARCHITECTURALE ET URBANISTIQUE

- Infrastructures municipales;
- Bâtiments;
- Parcs et espaces verts;
- Voies publiques sécuritaires;
- Stationnements;
- Édifices commerciaux et immeubles locatifs privés.

ACCESSIBILITÉ DES SERVICES, DE L'EMPLOI ET DE L'APPROVISIONNEMENT

- Environnement sécuritaire;
- Transport collectif;
- Loisirs;
- Programmation et offres de service;
- Événements;
- Emplois;
- Approvisionnement.

ACCESSIBILITÉ DES COMMUNICATIONS ET DE LA VIE DÉMOCRATIQUE

- Information;
- Vie démocratique, consultations publiques et participation citoyenne;
- Sensibilisation;
- Formation des employés municipaux.

La mise en place d'une approche inclusive nécessite le développement d'une vision commune, la prise de conscience du pouvoir d'agir qu'ont les municipalités et le développement d'un réflexe « Penser et agir AU ».

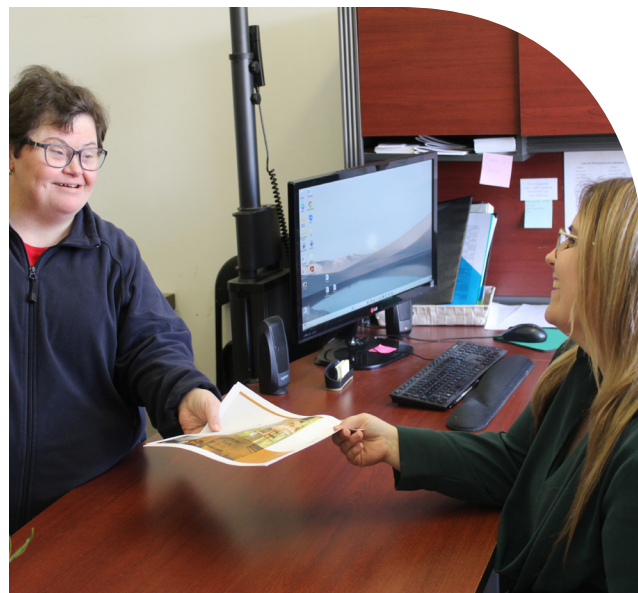
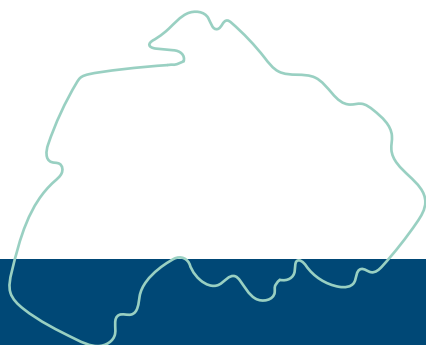




ÊTRE UN ACTEUR DU CHANGEMENT

Les municipalités sont invitées à innover, à modifier leurs procédures et leur façon de faire. Plusieurs pratiques permettent de faciliter la réalisation de projets inclusifs, en voici quelques exemples :

- Élus, directions, membres du personnel informés, sensibilisés ou formés sur l'accessibilité;
- Responsable désigné de l'accessibilité universelle (AU);
- Suivi des exigences en AU à chaque étape du projet auprès des acteurs concernés;
- Transfert des connaissances d'un projet à l'autre;
- Concertation et partage d'expertise entre partenaires (municipalité, réseau de la santé, équipe santé publique, organismes communautaires, etc.).



CONCLUSION

La Table de concertation des services aux personnes handicapées Pierre-De Saurel considère l'importance du rôle des municipalités dans l'application de l'accessibilité universelle.

En tant que premiers points de contact pour les résidents, les municipalités ont la responsabilité cruciale de créer des environnements inclusifs où chacun peut participer pleinement à la vie communautaire.

En investissant dans des plans d'action, des infrastructures et des programmes axés sur l'accessibilité, les municipalités peuvent contribuer de manière significative à la création de sociétés plus équitables et plus respectueuses de la diversité.

L'accessibilité universelle renforce le tissu social, favorise le bien-être individuel et collectif, et permet à chacun de réaliser son plein potentiel.

Table de concertation des services aux personnes handicapées *Pierre-De Saurel*

CRÉDITS

TEXTES

- Comité accessibilité de la Table de concertation des services aux personnes handicapées Pierre-De Saurel

PHOTOGRAPHIES

- Geneviève Larochelle, ADIRS

Merci aux membres de l'ADIRS ainsi que de l'APHST pour leur précieuse collaboration!

CONCEPTION GRAPHIQUE

- Emond, imprimeurs depuis 1934

Pour plus
d'informations sur
les ressources,
consultez le bottin!

